

Synthèse de la réunion publique de clôture de la concertation sur les objectifs et critères de réussite de la phase industrielle pilote de Cigéo

Les participants se sont retrouvés le mercredi 13 novembre 2024 au Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne, avec la possibilité de suivre la réunion à distance via Zoom.

La présentation diffusée en séance peut être consultée au lien suivant : <https://concertation.andra.fr/media/default/0001/01/982cc9859d1e99dd7f93182a129d3ddd4cd318b5.pdf>

La réunion a été filmée et l'enregistrement vidéo est disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=z9e1gl7xYsc>

Les intervenants pour l'Andra :

- Patrice TORRES, Directeur industriel et Grand-Est
- Sébastien FARIN, Directeur dialogues et prospective
- Camille PEIFFER, Responsable concertation

Les garants CDNP de la concertation sur le projet Cigéo :

- Claire MORAND
- Jean-Luc CAMPAGNE

Le modérateur de la réunion : Jean-Baptiste POINCLOU

1. Introduction

Introduction de l'Andra

L'Andra introduit la réunion de synthèse en indiquant que celle-ci marque la clôture de la démarche de concertation initiée au début de l'année 2024 sur la phase industrielle pilote du projet Cigéo. L'Andra précise qu'après avoir sollicité les parties prenantes et le public pour recueillir leurs avis sur ce sujet, il est essentiel de prévoir un moment de restitution et remercie les participants pour leur présence et leur participation.

Introduction des garants de la concertation

Les garants rappellent que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité administrative indépendante qui défend un droit fondamental, inscrit dans la Charte de l'environnement et dans la Constitution, qui garantit « *le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

Ils précisent que ce droit vise à débattre de l'opportunité et de la pertinence d'un projet avant toute prise de décision. Cela inclut également la discussion des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet et de son intégration dans un territoire, à différentes échelles, comme dans le cas du projet Cigéo. Plus largement, ce droit vise à garantir une information claire et une participation large du public, ce qui implique transparence et clarté dans les informations communiquées.

Ils concluent en rappelant les six grands principes qui guident la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement des informations du public, et l'inclusion de tous les publics.

2. La concertation sur la phase industrielle pilote : enjeux et retour sur les modalités

Après une présentation du projet Cigéo et de la phase industrielle pilote, l'Andra précise que, conformément à l'article 36 de la 5^e édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), l'Agence doit publier un rapport, avant le 31 décembre 2024, dans lequel sont proposés « *les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote et définit, en particulier, la nature des déchets qu'il est prévu de stocker pendant cette phase et les essais envisagés* ».

L'Andra présente ensuite les thèmes d'études du rapport de synthèse de la phase industrielle pilote précisant qu'ils sont issus de la première étape de concertation sur la phase industrielle pilote qui a eu lieu en 2021-2022. L'Andra indique que ces différentes thématiques visent à apporter des informations au Parlement dans le cadre de sa décision sur un projet de loi que lui fournira le Gouvernement. Cigéo est la seule INB pour laquelle un tel processus démocratique est prévu par la réglementation (Article L542-10-1 du code de l'environnement).

La concertation menée vise à nourrir le contenu de ce rapport, à travers différentes modalités, présentées par l'Andra, dont l'objectif était de réfléchir aux informations qui seraient nécessaires aux parlementaires pour prendre leur décision relative aux conditions de poursuite du stockage :

- Un atelier intitulé « Bienvenue en 2050 » a été mis en place avec des étudiants et le Comité Éthique et Société de l'Andra. Lors de cet atelier, les participants se sont projetés dans la peau de parlementaires en 2050 chargés de voter cette loi, en travaillant à travers différents exercices et ateliers.

- Un groupe de travail a été créé avec l'Ancli pour formuler des recommandations sur les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote. Ce travail s'est déroulé sur une période de deux à trois mois, avec un premier webinar pour sensibiliser les participants à cette phase. Ensuite, des membres volontaires du groupe de travail ont visité le laboratoire souterrain et l'exposition Cigéo et, après avoir rencontré des experts, ont rédigé un avis contenant des recommandations sur les objectifs de la phase industrielle pilote.
Coralie PINEAU, directrice technique à l'Ancli, confirme que l'Ancli a travaillé pendant 6 mois avec l'Andra. Elle indique que l'avis de l'Ancli comporte des recommandations techniques et des propositions de gouvernance. Cet avis vise à se projeter sur le long terme, tant au niveau local que national, en soulevant des questions nécessitant des éclairages techniques et en incitant l'Andra à approfondir certains points de la phase industrielle pilote. Elle ajoute que cette expérience a été unique en raison de la co-construction et de la visite de l'installation, une étape importante pour mieux comprendre le projet et être plus constructif.
- Des rencontres bilatérales avec différentes parties prenantes (des syndicats, des producteurs tels qu'Orano, la CCI et des associations comme Lafite et Global Chance) ont aussi été organisées. Des webinaires se sont également tenus avec la SFEN (Société française d'énergie nucléaire) et le GIFEN (Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire).
- Des modules de participation en ligne ont été mis à disposition du public afin que chacun puisse donner son avis.

L'Andra présente ensuite les premiers enseignements issus de la concertation au travers de différentes thématiques qui ont été abordés durant cette période :

- La réversibilité et les alternatives au stockage géologique souterrain ;
- L'adaptabilité et la flexibilité de l'installation ;
- La sûreté de l'installation ;
- Les impacts locaux ;
- La gouvernance ;
- Le vote sur les conditions de poursuite du stockage.

Documents à consulter pour plus d'informations :

- Le diaporama présenté en séance : <https://concertation.andra.fr/media/default/0001/01/1b1753787350eb2052cf6cb0d47023f13322217a.pdf>
- La page dédiée à la concertation menée sur l'espace concertation de l'Andra : <https://concertation.andra.fr/project/la-phase-industrielle-pilote-de-cigeo-1/presentation/la-phase-industrielle-pilote-de-cigeo>
- Le replay de la réunion publique : <https://www.youtube.com/watch?v=z9e1gl7xYsc>

3. Temps d'échanges

Les participants ont soulevé plusieurs sujets de questionnements concernant le déroulement du projet et de la concertation.

- Un participant exprime son opposition à l'enfouissement des déchets radioactifs, considérant que certains déchets, comme le plutonium, ont des durées de dangerosité se chiffrant en milliards d'années, rendant la gestion à long terme incertaine. Selon lui, même avec les assurances sur la qualité du confinement offert par l'argile, il est probable que des problèmes géologiques surviennent une fois les déchets enfouis. Ces problèmes pourraient entraîner une remontée des substances toxiques, avec des conséquences similaires à la situation à Soulaines, où des enjeux de santé publique ont été relevés selon lui. Par ailleurs, il critique la phase industrielle pilote, qu'il juge inutile, et exprime des inquiétudes sur les risques liés au transport et au stockage des déchets, notamment en cas de défaillance lors de la descente entraînant la chute d'un colis. Il conclut que l'enfouissement des déchets nucléaires ne devrait pas être envisagé.
- Un participant demande une estimation du coût de la phase industrielle pilote.
- Un participant exprime son intérêt pour la démarche qui a consisté à solliciter des étudiants venus de toute la France. Selon lui, cela apporte un regard neuf sur le projet, contrastant avec celui des habitants des territoires proches, qui possèdent déjà une connaissance approfondie du projet. Il salue cette démarche, qu'il juge très positive, et demande que les conclusions de cet atelier soient partagées. Il estime que cela pourrait être enrichissant de comprendre comment les générations futures, dans le contexte actuel, perçoivent le projet Cigéo et les actions entreprises.
- Un participant questionne la légitimité du Parlement à prendre une décision sur les conditions de poursuite du stockage.
- Un représentant de l'association Global Chance souligne que le coût de Cigéo avait été estimé par l'Andra à environ 35 milliards d'euros. Or, le Gouvernement a retenu un coût inférieur, de 25 milliards d'euros, sans toutefois fournir de détails sur les calculs ayant conduit à cette estimation. Il aborde également la question de la méthode de concertation, soulignant que pour que les opérations menées soient véritablement honnêtes, il faudrait que des personnes opposées au projet, ou critiques à son égard, soient systématiquement associées à ces concertations. Selon lui, sans cette inclusion, ces démarches risquent de se limiter à des opérations de communication plutôt qu'à de véritables débats démocratiques.
- Le maire d'Humbécourt et vice-président de l'agglomération de Saint-Dizier souligne qu'il n'a jamais entendu parler de problèmes de santé publique à Soulaines. Il félicite l'ensemble de l'équipe de l'Andra et insiste sur l'importance de valoriser les atouts de la région pour en développer le potentiel.
- Un participant revient sur la question du coût de Cigéo, affirmant que, quel que soit le montant, les citoyens en supporteront la charge via une augmentation des tarifs d'électricité. Il considère que la priorité doit être donnée à la gestion des déchets radioactifs en cas de problème avec les puits ou les galeries. Il questionne les solutions possibles pour récupérer, remonter et traiter ces déchets si la radioactivité enfouie venait à remonter ou à se propager. Il propose de s'inspirer des États-Unis, où les déchets sont stockés en surface.
- Un participant souhaite savoir quelles seront les suites données à la concertation.

L'ensemble de ces questions ont fait l'objet de réponses en direct présentées lors de la réunion publique.

Visionner le replay de la réunion publique : <https://www.youtube.com/watch?v=z9e1gl7xYsc>

3. Conclusion des garants de la concertation

Claire MORAND estime qu'il était important qu'une restitution de cette concertation ait lieu et que celle-ci se fasse avec l'ensemble des acteurs ayant participé à la concertation, tout en ayant une déclinaison locale. Cela a permis de réaborder des thèmes importants, tels que la sûreté, la gouvernance et le coût.

Jean-Luc CAMPAGNE insiste sur l'importance de la diversité des points de vue. Selon lui, cette diversité, qui a pu s'exprimer ce soir, a été recherchée par l'Andra lors des temps de concertation organisés avec les étudiants, le Comité Éthique et Société, l'Anccli, ainsi que lors des échanges locaux avec les groupes de chantier. Il souligne également que tous les points de vue, qu'ils soient des sources d'attention, de vigilance ou d'opposition, contribuent à nourrir la conception du projet et à enrichir la réflexion collective sur sa gestion. Il espère que cette diversité pourra continuer à s'exprimer dans le futur.